

Fr. Robert LE GALL

**par la Miséricorde divine
et l'autorité du Siège Apostolique
Archevêque de Toulouse**

***DÉCRET DE CRÉATION DU VILLAGE PHILOTÉ
ET DE LA MAISON DES SERVICES DIOCÉSAINS***

Une filière gérontologique ayant été créée
sur le site de la Maison Diocésaine du Christ-Roi,
La consécration de la chapelle Notre-Dame de grâce ayant eu lieu le 8 décembre 2020,
La bénédiction et l'inauguration de la maison Saint-Augustin
et de la résidence service Sainte-Anne le 10 juin 2021,

L'Association de Gestion des Maisons Diocésaines ayant été créée le 27 septembre 2019,
Un contrat de location entre l'Association Diocésaine de Toulouse
et l'Association de Gestion des Maisons Diocésaines
pour le développement des activités de location de salles de réunion,
de restauration et d'hôtellerie ayant été signé le 1^{er} avril 2021,

À la suite de la création d'une Association de Syndicat Libre pour la gestion du site diocésain du Christ-Roi,
dont les statuts sont en cours de rédaction,

Nous décrétons

Que le site de la Maison Diocésaine du Christ-Roi prendra désormais le nom de :

Village Philoté

Que dans une partie des locaux du village Philoté sont créés :

Une Maison des Services Diocésains

L'espace de rencontre *Philoté*

Le restaurant l' *Agapê*

L'hôtellerie *Philoté*

Le présent Décret prend effet le 17 janvier 2022.

À Toulouse le 8 décembre 2021

Par Mandement

Robert Le Gall

Jean-François GALINIER-PALLEROLA
Chancelier

